

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBARON SUR MORGE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle Morge sous la Présidence de Monsieur Philippe GAILLARD, Maire de la Commune.

Etaient présents : BAS Florian, BOURGOUGNON Olivier, CHENUT Valérie, DELBOS Chantal, ERARD Marie-Christine, GAILLARD Philippe, GIRAL Eliane, GONNET Roger, LAFAYE Patrice, LAVILLE Véronique, MARC Laurence, MARQUET Thierry, PRAT Blandine, RIVES Sandrine, ROCHE Alain, ROCHE Patrick, SERVOIR Jessica, STEPHANT Nicolas, TOUBANI Atman, TOURY Christine

Absents excusés : DEYVEAUX- GASSIER Jonathan pouvoir à GAILLARD Philippe, DUMAS Dominique pouvoir à GIRAL Eliane, LABBE Daniel pouvoir à LAFAYE Patrice,

Secrétaire de séance : MARC Laurence

Date de la convocation : 6 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

- A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 au BP 2021 en investissement au 1068 pour 120 000.00 € et en fonctionnement au 002 pour 9 282.00 €.

- A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2021. Taxe Foncière Bâtie 36.66 % issu TFB communale 16.18% et TFB départemental 20.48% qui vient en compensation de la taxe d'habitation dont le montant sera corrigé négativement pour la commune afin de ne pas être supérieur au montant de la taxe d'habitation et Taxe Foncière Non Bâtie 89.20 %.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget général 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit : Fonctionnement 1 014 431.00 € et Investissement 959 291.00 €.

URBANISME

- A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Durable de la commune le Cabinet Ratelade de Ceyrat, offre répondant à 78 % des critères établis du cahier des charges et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents se référant à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le remboursement correspondant au curage des grilles avaloirs à la communauté d'agglomération dont le montant est de 3 422.80 € pour 2020 et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention relative au versement du fonds de concours eaux pluviales urbaines entre la communauté d'agglomération et la commune pour les travaux de la Place Rovident dont le montant s'élève à 24 573.16 € et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention de mise à disposition de personnel entre la communauté d'agglomération et la commune pour le remplacement de l'ETAPS et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

PERSONNEL COMMUNAL

- A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour les besoins des écoles Marius Pourtier et Saint Exupéry à 20h hebdomadaires annualisées, pour une durée de 9 mois renouvelable avec une rémunération au SMIC et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

VOIRIE

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de service de la SEMERAP pour un montant annuel de 2690.00 € HT révisable pour 3 passages par an avec un kilométrage annuel de 62.022 km. La convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2021 pour une durée ferme de 5 ans et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte avec le SIEG la convention de mise à disposition de 10 m² sur la parcelle AA 206 pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique à Cellule.

QUESTIONS DIVERSES

Ils ont participé aux Réunions :

Mme RIVES à la commission tourisme de RLV

Mme TOURY à la commission économie de RLV

Mmes GIRAL et ERARD à la commission jeunesse de RLV

M. MARQUET à la commission finances de RLV

M. ROCHE au SIEG

M. le Maire informe que deux recours ont été déposés contre le PLU de la commune.

Séance levée à 21h30